

L'ÉOLIEN

POUR UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DURABLE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



L'ÉOLIEN EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
C'EST :

**10% DE LA CONSOMMATION RÉGIONALE
D'ÉLECTRICITÉ¹**

(862 MW au 31 décembre 2020²)

- = l'équivalent de la consommation d'une collectivité de plus de 389 000 foyers³
- = la population de l'Yonne et du Doubs

2800 MW D'ÉOLIEN D'ICI 2030

c'est l'objectif ambitieux que s'est fixé la Région



1. RTE, « La filière éolienne », Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2020.
2. Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, quatrième trimestre 2020 », février 2021.
3. CRE, « Observatoire des marchés de détail de l'énergie du quatrième trimestre 2019 » : consommation de 151,93 TWh au 31 décembre 2019 pour 33 053 000 sites résidentiels, soit une consommation moyenne de 4 600 kWh/foyer env.

L'ÉOLIEN, ÉNERGIE **LOCALE** POUR UNE RÉGION À ÉNERGIE **POSITIVE** D'ICI 2050

En 2019, l'électricité produite en Bourgogne-Franche-Comté couvre en moyenne annuelle **19 % de la consommation régionale**. La Région importe donc l'essentiel de l'électricité qu'elle consomme des régions voisines*. Avec l'objectif ambitieux de devenir une **Région à Énergie Positive d'ici 2050 (REPoS)**, le développement de l'éolien apparaît comme une source d'énergie clef pour une autonomie énergétique durable du territoire. En 2019, l'éolien représente **43,8 % de l'électricité produite dans la Région**.

* RTE, Bilan électrique 2019 en Bourgogne-Franche-Comté, 2020.

DES **FORMATIONS SPÉCIALISÉES** POUR DES **MÉTIERS D'AVENIR** QUI ONT DU SENS



Par le développement de nombreuses formations, certifiées à l'international la Région appuie une filière d'avenir via le **lycée Gustave Eiffel à Dijon**, doté d'un mât et d'une nacelle pour former les étudiants à la maintenance, le centre de formation Jutsy **ou encore Lycée de Professionnel Jouffroy d'Abbans à Beaume-les-Dames**. 12 BZEE par an depuis 10 ans en moyenne soit plus d'une centaine, 8 BTS par an depuis 6 ans soit une cinquantaine avec un taux d'emploi en sortie de formation de 95 % dont 90 % dans l'éolien (chiffres confirmés par le GRETA, la Région et pôle emploi). Ces spécialisations forment les élèves aux métiers de l'éolien : maintenance, sécurité, recherche et développement...

Le secteur éolien offre des voies de reconversion professionnelle à des salariés qui souhaitent donner du sens à leur activité.

UNE ÉNERGIE **PLUS PROPRE, CRÉATRICE D'EMPLOIS LOCAUX NON DÉLOCALISABLES**



852 EMPLOIS (ETP)*

dans la filière éolienne en 2020 en Bourgogne-Franche-Comté dont

494 DANS LA FABRICATION DE COMPOSANTS

soit quasiment 1 emploi par MW installé



5 EMPLOIS CRÉÉS PAR JOUR EN FRANCE



TRAVAUX DU GÉNIE CIVIL ET ÉLECTRIQUE

sont confiés en priorité à des entreprises de la région

* Capgemini pour FEE, Observatoire de l'éolien 2020.

DES PROJETS ÉOLIENS **SOUTENUS** PAR LA **MAJORITÉ DES CITOYENS***



79 %

des Français estiment que l'énergie éolienne devrait jouer un rôle **important** dans le cadre de la transition énergétique



76 %

des Français ont une perception **positive** de l'énergie éolienne. Ce chiffre restant identique pour les riverains de parcs éoliens



91 %

des moins de 35 ans ont une **bonne image** de l'éolien

* Sondage Harris Interactive pour FEE, « Les Français et l'énergie éolienne – Vague 2 », Janvier 2021.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES AU SERVICE DES TERRITOIRES



10 MILLIONS €
de retombées fiscales dans la région*



Des revenus complémentaires
aux propriétaires et exploitants
pour diversifier leurs ressources

Si la Bourgogne-Franche-Comté atteint son objectif de 2 800 MW installé en 2050, l'éolien générera alors **66 millions d'euros** de retombées fiscales par an.

**1 € INVESTI DANS LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES
=**
2 € POUR LES TERRITOIRES !**

* D'après « L'Observatoire de l'éolien 2020 », sur la base moyenne de 12 000 € par MW raccordé par an, toutes fiscalités confondues.

** Ministère de la Transition écologique, « Développement harmonieux de l'éolien terrestre », Fiche presse du Conseil de défense écologique du 8 décembre 2020.

MAINTENIR ET CRÉER DES SERVICES PUBLICS :

ZOOM SUR LE PARC
DE SAINTE-COLOMBE
DANS L'YONNE



PAROLES D'ÉLU

« À Sainte-Colombe les retombées fiscales de 7 éoliennes ont permis

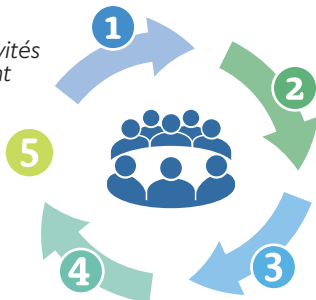
- la réalisation d'une aire de jeux en bois et de panneaux pédagogiques à destination des enfants sur les énergies ;
- le balisage d'un chemin de randonnée depuis le village jusqu'aux éoliennes ;
- le drainage du cimetière ;
- la création de trottoirs et de caniveaux dans le nouveau lotissement ;
- la réfection des volets de la mairie et de la salle des fêtes. »

Témoignage recueilli en 2019,
Plaquette France Energie Éolienne "Paroles d'élus", 2019.

UNE RÉGLEMENTATION CLAIRE POUR UN PROJET DE TERRITOIRE CONCERTÉ...

Rencontre
des collectivités
et lancement
du projet

Décision
du préfet



Concertation avec les acteurs
du territoire et prise en compte
des recommandations des
services de l'État

Communication d'une synthèse
du projet aux communes
d'implantation préalable au dépôt
de la demande d'autorisation

Enquête publique : mise à disposition du dossier du projet et consultation du public

... ET DES DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES INITIÉES PAR LA FILIÈRE

- création de livrets pédagogiques
- organisation de visites de parcs
- création de sites Internet
- organisation de campagnes de porte-à-porte
- information de la presse locale

UNE ÉOLIENNE EST RECYCLABLE ET RECYCLÉE



Aujourd'hui, **+ de 90 %**
de la masse d'une éolienne est
recyclable ou réutilisable

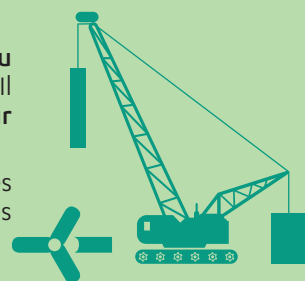
Ainsi, à partir de 2024, 95 % de la masse totale des nouvelles éoliennes, tout ou partie des fondations incluses, devra être réutilisable ou recyclable.*

* Arrêté du 22 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

UN DÉMONTAGE MAÎTRISÉ ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le démontage du parc, conformément à la loi, assure la **remise en état du site dans ses conditions d'origine** et **l'excavation totale des fondations***. Il est financièrement provisionné et est **entièrement à la charge de l'opérateur éolien****.

C'est notamment le cas pour le **parc éolien à Sarry** (Yonne) qui a vu ses 11 fondations démantelées jusqu'à leur semelle. L'acier a été recyclé et les gravats issus du béton valorisés sur des chantiers dans le département.



* Arrêté du 22 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

** À hauteur de 50 000 € par éolienne de 2 MW ou moins et de 10 000 € par MW supplémentaire pour les éoliennes de plus de 2 MW (cf. même arrêté).



DES GARANTIES DE PROTECTION DE LA NATURE SUR TOUTE LA CHAÎNE



→ **L'éolien fait partie du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** et bénéficie à ce titre d'un encadrement strict de son développement, sa construction et son exploitation, dont l'État est le garant.



→ Chaque implantation de projet nécessite au préalable des études environnementales et paysagères approfondies, réalisées sur 12 mois minimum et dont le contenu est fixé par le Code de l'Environnement. **Les autorisations ne sont délivrées que si le projet justifie d'un impact faible sur l'environnement**, après application de la séquence d'évitement - réduction - compensation des impacts. Pour chaque parc, **des mesures environnementales sont mises en œuvre** et participent à la préservation de la biodiversité (plantations de haies, renforcement des corridors écologiques, création de zones de protection pour les espèces...).



→ L'exploitation du parc fait également l'objet de **contrôles réguliers des services de l'État**, des suivis sur la biodiversité sont notamment réalisés. Des prescriptions complémentaires peuvent être prises tout au long de l'exploitation en cas de dysfonctionnement avéré, jusqu'à garantir le bon niveau de protection.

FRANCE ENERGIE EOLIENNE

France Energie Eolienne, représente, promeut et défend l'énergie éolienne en France depuis plus de 20 ans. L'association rassemble plus de 315 membres, professionnels de la filière éolienne en France, qui ont construit plus de 90 % des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85 %.



fee.asso.fr

VOS INTERLOCUTEURS EN RÉGION

Délégué Régional Sud-Est

Damien Bouilly
damien.bouilly@fee.asso.fr

Chargée de mission groupes régionaux

Mylène Roussel
mylene.roussel@fee.asso.fr